



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2304

Approbation du projet Des Livres à soi porté par la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2023, 2024 - Approbation de la délivrance de chèques lecture aux participants

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2304 - APPROBATION DU PROJET DES LIVRES A SOI PORTE
PAR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE / VILLE DE LYON,
AVEC LE SOUTIEN DE LA DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE-RHONE-ALPES
POUR LES ANNEES 2023, 2024 - APPROBATION DE LA
DELIVRANCE DE CHEQUES LECTURE AUX
PARTICIPANTS (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

L'Etat soutient régulièrement les collectivités locales dans leurs actions en faveur du
développement de la lecture et de la réduction des inégalités d'accès à la culture.

Il propose aux collectivités d'élaborer et de financer conjointement des projets concertés,
avec le souci de toucher en priorité les territoires et les populations les plus éloignés de la
lecture.

La Bibliothèque de Lyon mène régulièrement, dans le cadre de la charte de coopération
culturelle, des actions de ce type, qu'elle a complété en 2022 au moyen du dispositif
« Des livres à soi ».

« Des livres à soi » est un dispositif national, porté par l'association organisatrice du
salon du livre de jeunesse de Montreuil, qui vise à développer le goût de la lecture et à
prévenir l'illettrisme auprès de familles issues de quartiers prioritaires.

Au sein du réseau de la Bibliothèque municipale de Lyon, de nombreuses initiatives
visent à favoriser la place du livre dans la dynamique parentale, sans toutefois s'inscrire
dans une démarche de long terme avec les mêmes familles.

La première expérience menée en 2022 étant positive, la Bibliothèque municipale
souhaite poursuivre, en 2023 et 2024, ce dispositif en faveur des quartiers en politique de
la ville, au sein de 4 arrondissements :

- Verdun-Suchet (2^{ème} arrondissement) ;
- Sœur Janin ou Jeunet (5^{ème} arrondissement) ;
- Etats-Unis ou Langlet-Santy (8^{ème} arrondissement) ;
- La Duchère (9^{ème} arrondissement).

Le principe de ce dispositif est de familiariser, former, faciliter et rendre accessible l'acte
de lecture et l'accès aux livres pour des publics qui en sont au départ éloignés. Permettre
de disposer de livres que l'on a choisis pour ses enfants et les partager chez soi, contribue
à l'objectif de rendre le livre accessible pour tous.

Dix ateliers sont organisés pour les parents, dont huit tenus au sein des structures
partenaires participantes dites structures binôme du projet (centres sociaux, crèches), un

dans une librairie de la ville et le dernier au salon du livre jeunesse de Villeurbanne pour certains parents et à la Fête du livre de Bron pour d'autres.

Les structures binômes retenues par la Bibliothèque municipale de Lyon ont préalablement fait preuve de fiabilité en termes de partenariats culturels et de projets partagés. Au sein de chaque structure, au moins un professionnel relais est sensibilisé à la pertinence du livre et de la lecture publique et est formé à l'animation d'ateliers de médiation dans le domaine de la lecture. Ceci garantit un engagement sur la durée.

Les ateliers sont organisés de façon à inviter les participants à une entrée progressive dans l'univers du livre. Ils définissent un parcours de découverte depuis le travail sur l'imaginaire : « le beau », la magie des sculptures sur papier, imagiers et abécédaires, l'illustration (se servir des images et des lettres comme première entrée dans l'univers des livres) jusqu'au texte : livres jeux (jouer avec les pages, s'approprier le livre), textes lus, supports médias (autre facette d'un mode narratif mobilisant l'écoute et permettant des mises en regard lecture/écoute active) et enfin les visites des lieux (bibliothèque, librairie, salon du livre de jeunesse). Chaque parcours se termine par une fête de clôture où un auteur, un illustrateur ou un spectacle en lien avec le sujet est invité.

Tous les parcours sont portés par un binôme de coordination (bibliothèque d'arrondissement de Lyon et centre social/lieu petite enfance) et dure entre six et huit mois au niveau de chaque quartier.

Les ateliers avec les parents sont menés par les professionnels du territoire (bibliothécaires et partenaires) que l'association, organisant le Salon du Livre de Jeunesse de Montreuil, forme au préalable pendant deux jours et accompagne tout au long du parcours.

Les ateliers sont réservés aux parents, à raison de 10 à 15 participants par atelier, afin de les accompagner dans l'appropriation du livre jeunesse et faciliter la transition pour devenir acteurs de la lecture auprès de leurs enfants. L'inscription est gratuite et sera ouverte de juin à septembre 2023.

Dans cette optique de favoriser l'accès aux livres pour ces publics non familiers avec ce support et leur permettre d'acheter des livres pour leur(s) enfants, le dispositif prévoit de doter de 80 € de chèques Lire chaque famille formée et participante au projet.

La BML remettra ces chèques Lire aux personnes inscrites aux ateliers après vérification de leur présence effective aux ateliers et de leur adhésion au projet.

Les chèques seront notamment dépensés lors de la visite en librairie prévue dans le cadre des ateliers, au salon du livre jeunesse de Villeurbanne ou la fête du livre de Bron.

Pour la mise en place du dispositif, la participation de l'Etat s'élève à 78% du coût total des actions prévues, soit une subvention demandée de 18 800 € pour le projet 2023/2024.

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La poursuite du projet « Des Livres à soi » pour les années 2023-2024 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents et à les exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes seront inscrites sur l'exercice en cours et suivants sur le programme CULTURECOM, Opération CULTPROX, Opération nature TERRITOI, fonction 313, chapitre 011.
- 4- Les recettes correspondantes seront inscrites sur l'exercice en cours et suivants sur le programme CULTURECOM, Opération ANIMATIO, Opération nature CULTURE, fonction 313, chapitre 74.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET